

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Date de la convocation

28 novembre 2025

Numéro de la délibération

25-20

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2026

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt-huit novembre deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Beauce-la-Romaine, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAIN**

Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Dimitri MICHAUD (Gidy), Alban PAILLET (Coinces), Denis PELE (Saint-Péray-la-Colombe), Denis REIG (Bucy-Saint-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (St-Laurent-des-Bois), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Jean-Yves GUINARD (Suppléant de Aurore CARO - Meung-sur-Loire), Clarisse CAZEUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA - Rozières-en-Beauce), Marie-Françoise QUERE (suppléante de Pascal FOULON - St-Ay), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Jean-Paul ROUSSARIE (suppléant de Michelle GAY - Huisseau-sur-Mauves), Philippe GAUDRY (suppléant de Anna LAMBOUL - Lailly-en-Val), Arnold NEUHAUS (Villermain), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epieds-en-Beauce).

Assistaient également: Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce), Evelyne TETAULT (Beauce-la-Romaine), Jean-Luc FOURNIER (Association ALBATRE), Arnaud DUVAL (Agence Régionale Energie Climat).

Vu l'article sur L. 2312-1 du CGCT portant sur l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires s'appliquant aux établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Vu les articles L. 5741-1 et L. 5711-1 du CGCT précisent qu'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes.

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Pays portant sur l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires.

Vu la note de synthèse envoyée aux délégués préalablement à la réunion du comité syndical.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 045-200075869-20251209-25_20-DE



Le Président présente les orientations budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement

Nombre de membres

Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Date de la convocation

28 novembre 2025

Numéro de la délibération

25-20

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2026

1) Les charges à caractère général (chapitre 011) intègrent notamment la partie « études et recherches ». L'année 2026 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), adopté en février 2025. Après les élections municipales de mars, le Pays organisera sur 2026 et 2027 un cycle de sensibilisation aux enjeux énergie-climat, de façon à faciliter la mise en œuvre des actions du PCAET par les acteurs locaux.

Projet alimentaire de territoire

Relancée en 2025, le Pays Loire Beauce poursuivra en 2026 l'élaboration d'un Projet Alimentaire de Territoire (dit « PAT ») (mesure 45 du programme d'actions du PCAET). La mise en œuvre de ce PAT pourra être soutenue par le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (mesure 5-4) et se fera en cohérence avec le PAT « Mangeons Loiret ». Il conviendra également de solliciter les fonds européens (le FEDER ou le programme LEADER). Ce PAT s'inscrit dans la continuité des actions menées par le Pays Loire Beauce sur le gaspillage alimentaire (2016) et le développement d'une alimentation locale et de proximité (2019-2021).

Watty à l'école / Écopousse

Le Pays Loire Beauce a organisé le déploiement du programme Watty à l'école / Écopousse :

- en 2023-2024 → 24 écoles, 110 classes, 2 535 élèves, 19 communes / 48
- en 2024-2025 → 30 écoles, 122 classes, 2 710 élèves, 22 communes / 48
- en 2025-2026 → 31 écoles, 124 classes, 2 800 élèves, 22 communes / 48

Il appartiendra aux élus de décider s'ils envisagent, sous réserve des crédits encore disponibles sur le programme LEADER (19 600 € obtenu sur Watty 2025-2026), de renouveler ou non l'opération pour l'année scolaire 2026-2027. Il conviendra également de se positionner sur la participation des communes bénéficiaires à ce programme. Sur Watty 2025-2026, ce reste à charge (4 900 €) a été payé sur fonds propres par le Pays Loire Beauce.

Nombre de membres

Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Date de la convocation

28 novembre 2025

Numéro de la délibération

25-20

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2026

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 045-200075869-20251209-25_20-DE



Plant'action

Dans le cadre de la stratégie biodiversité, le Pays Loire Beauce organisera en 2026 la troisième édition du projet « Plant'action » (projet visant à inciter les agriculteurs, entreprises, associations collectivités et particuliers à planter des arbres).

Pour cela, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé de janvier à mars 2026 afin de connaître les structures intéressées ainsi que la quantité d'arbres demandée. Le Pays Loire Beauce passera la commande groupée courant 2026, se fera « rembourser » par le CRST 2023-2029 et demandera aux bénéficiaires de payer le reste à charge. Il sera nécessaire également de s'attacher les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour accompagner techniquement le PETR dans le choix des projets de plantation.

BiodiverCiné

Par ailleurs, le Pays Loire Beauce déployera en 2026 la sixième édition de BiodiverCiné, en partenariat avec l'association Valimage (notamment pour l'organisation de la résidence d'artiste).

Coopération LEADER

Dans le cadre du programme LEADER, le projet de coopération avec un GAL de Grèce et le GAL du Pays des Châteaux sera poursuivi.

Déploiement des énergies renouvelables thermiques

À la suite de l'accord de l'ADEME en 2024, le Pays Loire Beauce poursuivra en 2026 la mise en œuvre du Contrat d'Objectif Territorial pour les énergies renouvelables thermiques (dit « COT ENR »). Ce COT ENR permet de financer l'installation de système de chaleur renouvelable (biomasse, géothermie et solaire thermique) et les réseaux de chaleur associés pour tout porteur de projets (entreprises, industries, logisticiens, agriculteurs, serristes, hôtels-restaurants, châteaux, EHPAD, communes, etc.). Toute consommation de chaleur peut être étudiée sous l'angle du COT ENR. Pour cela, la réalisation de préétudes gratuites sera assurée par l'association FIBOIS Centre-Val de Loire dans le cadre de ce COT ENR 2024-2028.

Communication

L'ensemble des études nécessite des frais de communication, de publication et de concertation à intégrer au budget.

Nombre de membres

Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Date de la convocation

28 novembre 2025

Numéro de la délibération

25-20

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2026

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 045-200075869-20251209-25_20-DE



2) **Les charges de personnel** (chapitre 012) concernent les cinq agents du Pays (4,8 ETP) : assistante de direction/comptable, agent de développement/directeur, chargé de mission LEADER et biodiversité, chargée de mission plan climat air énergie territorial, chargée de mission alimentation.

3) **Les autres charges de gestion courante** (chapitre 65)
Actuellement, seul le Président du PETR Pays Loire Beauce perçoit une indemnité.

4) **Les recettes de fonctionnement** seront alimentées par :

- La subvention de fonctionnement allouée annuellement par la Région Centre-Val de Loire. Le forfait pour l'agent de développement est de 35 000 € (temps plein). La subvention de la Région pour l'assistante de direction (80%) sera ajustée pour tenir compte du temps de travail fléché vers le CRST (80%) et vers le programme Leader (20%). Ces fonds viendront du CRST 2023-2029.
- Les subventions de l'Europe pour le fonctionnement et l'animation du programme LEADER, la mise en œuvre de la stratégie biodiversité et l'animation du PCAET. Compte tenu du retard pris par l'ouverture de la plateforme de paiements LEADER, une large partie des fonds attendus en 2025 sera versée en 2026.
- Clôturé fin 2025, les crédits financiers l'animation du programme LIFE « Let's go for climate » seront versés en 2026.
- La subvention du Département du Loiret est passée de 5 000 € en 2024 à 3 750 € en 2025. La prudence incite à n'inscrire aucune subvention du Département en 2026.

Section d'investissement

Concernant les investissements, il ne semble pas nécessaire, en l'état, de prévoir des dépenses pour le Schéma de Cohérence Territoriale.

En 2026, le PETR récupérera le FCTVA pour certains équipements : logiciels divers, informatiques et documents d'urbanisme.

Il sera proposé de voter le Compte financier unique (dit « CFU ») préalablement avant le vote du Budget Primitif 2026 de façon à pouvoir réaffecter les résultats de l'exercice 2025.

Ce vote aura lieu lors d'un comité syndical qui se tiendra courant février – début mars 2026 (avant les élections municipales).

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Adhésions diverses

- Association des Maires du Loiret : 273 €
- A3P : 290 €
- TOPOS – Agence d'urbanisme : 1 000 €

Le PETR Pays Loire Beauce n'a pas de dette ni d'emprunt à rembourser.

Sur la période 2000 – 2025, le Pays Loire Beauce a porté 16 programmes permettant de soutenir 1 050 projets mobilisant plus de 39 millions d'€ de subvention et générant un investissement de plus de 130 millions d'euros.

Date de la convocation

28 novembre 2025

Numéro de la délibération

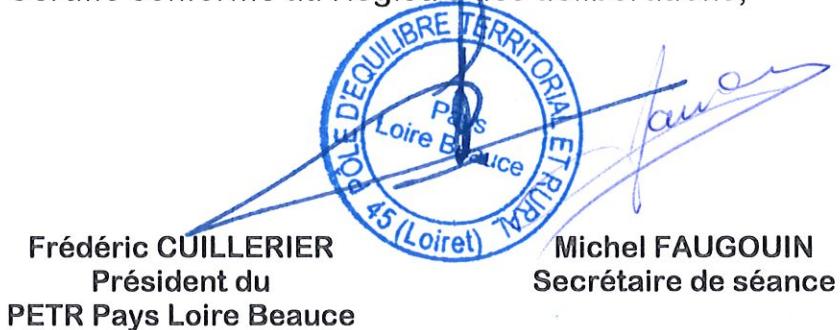
25-20

Cotisation 2026 :

Pour mémoire, les deux communautés de communes ont participé en 2025 au fonctionnement du PETR Pays Loire Beauce à hauteur de 1,70 € par habitant sur la base de la population municipale 2025. Il est convenu de mobiliser auprès des communautés de communes une hausse de 10 centimes de la cotisation, faisant passer celle-ci de 1,70 € en 2025 à 1,80 € en 2026. Cette très légère augmentation permettra de mobiliser environ 6 700 € supplémentaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,



Frédéric CUILLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce

Michel FAUGOUNIN
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 045-200075869-20251209-25_20-DE

